



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences de l'éducation

de l'Université des Antilles et de la
Guyane

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Guadeloupe, Guyane, Martinique

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences de l'éducation

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150009135

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Pôle Martinique, Schoelcher (FI), Pôle Guadeloupe, Pointe-à-Pitre (FC), Pôle Guyane, Cayenne (FC).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Sciences de l'éducation*, qui ne fonctionne qu'en troisième année, fait le tour classique des savoirs sur l'apprentissage et les conceptions pédagogiques actuelles comme historiques. Multidisciplinaire, elle accorde une place importante à l'histoire, à la philosophie de l'éducation et de l'enseignement ainsi qu'à la didactique des langues. En fonction de ses débouchés et de sa situation géographique, elle donne une importance toute particulière aux enseignements en psychologie du développement et à la sociologie des publics scolaires. Liée aux métiers de l'enseignement et du social, elle développe des compétences permettant d'envisager des métiers d'enseignant du primaire, du secondaire et du professionnel ou du technologique ainsi que de l'adaptation scolaire, de formateur d'adultes ou de travailleur social. Elle compte deux parcours qui se différencient au semestre 6 entre les *Métiers de l'enseignement, de la formation et de l'insertion* d'une part et le *Français langue étrangère* d'autre part.

Elle fonctionne en formation initiale comme en formation continue sur les trois pôles de l'Université (Martinique, Guadeloupe et Guyane). Ses objectifs ont donc été traduits en termes de compétences dans quatre familles de métiers : enseignement, recherche en sciences humaines et sociales, travail social (éducateur ou éducatrice spécialisé-e, etc.) et intervention sociale (conseil et accompagnement de public en difficulté, formation, etc.). Le projet d'une mention *Sciences humaines et sociales* (SHS) ou « bi-disciplinaire » permet un rapprochement avec les sciences de l'information et de la communication qui formeraient un parcours de troisième année, les sciences de l'éducation offrant l'autre, avec des débouchés sur deux mentions de master avec huit parcours possibles.

L'effectif pour la dernière année connue est de 70 étudiants au total dont la réussite est d'un tiers avec une entrée en master d'un cinquième. Ces nombres ne prennent pas en compte les étudiants en régime spécial d'études ni celles et ceux qui font un parcours lié à des validations d'acquis. Leur nombre est estimé à une variation d'un tiers à une moitié de l'effectif.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les compétences attendues sont effectivement exprimées en fonction de corps de métiers : enseignant, chercheur, éducateur et intervenant social. Comme la licence mention *Sciences de l'éducation* (SED) est dite « suspendue », les semestres 5 et 6 témoignent d'une ouverture à ces quatre types de compétences. Le positionnement est décrit en termes de place de la mention *Sciences de l'éducation* dans l'offre globale de l'établissement. Il est indiqué qu'elle serait la seule à proposer une formation pluridisciplinaire en *SHS*, or il semble que ce soit aussi le cas d'autres mentions comme *Information et communication* et *Langues étrangères appliquées*. La mention *SED* semble néanmoins la seule à être dispensée sur les trois régions : Guadeloupe, Guyane, Martinique. Il manque une recontextualisation de la formation dans l'environnement sociologique des Antilles et de la Guyane même si une partie des réalités socio-politiques (trois écoles supérieures du professorat et de l'éducation - ESPE) conforte le positionnement fort de cette mention sur les métiers du professorat et de l'éducation. Il y a trop peu de renseignements concrets sur les enseignements à part des tableaux (SAFI - sigle qui n'est jamais explicité mais qui, à la lecture du tableau, désigne un parcours généraliste sur les métiers de l'enseignement, de la formation et de l'insertion - et FLE qui correspond au français langue étrangère). La philosophie de répartition des enseignements manque de clarté. Pour un enseignement réalisé sur un an, une bonne progressivité est assurée avec un départ sur deux masters (*Sciences de l'éducation* et *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation*, le premier débouchant sur trois parcours et le second sur les quatre parcours énoncés par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) n'est pas encore généralisée malgré des tentatives du responsable de la formation et de deux enseignants. La disponibilité du responsable de la formation pour des régulations est à relever et à porter au crédit de cette licence. Les objectifs et les modalités pédagogiques présentent donc un ensemble satisfaisant au regard des critères objectifs. Il aurait été cependant possible d'affiner davantage les modifications en cours qui vont dans le sens souhaité par le ministère en termes de personnalisation des parcours et des apprentissages.

La licence *Sciences de l'éducation* pourrait améliorer son approche des dispositifs d'aide à la réussite si elle disposait des moyens pour le faire (rémunération de tuteurs, recrutement d'enseignants-chercheurs...). Un site pédagogique internet spécifique a été mis en place. Le service du régime spécial d'études diffuse par voie électronique les supports pédagogiques mis à disposition par l'équipe et les informations pratiques via la plateforme de l'Université. En revanche, les responsables de la licence soulignent eux-mêmes leur manque d'information sur l'insertion et le parcours professionnel des anciens étudiants, ce qui constitue un handicap pour l'aide au projet professionnel des étudiants. Malgré tout, des réorientations se font en interne sur l'année de licence et sur les sept parcours des deux masters. Le stage obligatoire de 15 jours permet de tester des pré-orientations, voire de trouver des débouchés (en contrat à durée déterminée - CDD). La présence de ce stage obligatoire au dernier semestre préparé par un enseignement en méthodologie (modification décidée pour la nouvelle maquette) permet de faire le lien entre les enseignements et les pratiques de terrain, mais il s'avère trop court pour aller vers une véritable insertion professionnelle. L'accès à la licence est facilité par la formation continue sur les pôles guadeloupéen et guyanais ainsi que par les diverses formes de validation des acquis (des connaissances et de l'expérience). Les enseignements sont mis en ligne en complément du présentiel. Les encouragements à la mobilité se font seulement dans le sens des entrants (32 pour toute la Faculté) et ne sont guère envisagés pour des extrants (non renseigné) malgré une politique universitaire d'ouverture sur les relations internationales. Le plan réussite en licence a été abandonné en 2011-2012, ce qui aboutit à une diminution de l'aide fournie aux étudiants. Les dispositifs d'aide à la réussite concernent donc surtout les étudiants en cours d'emploi par développement de l'accès par la formation continue et des aménagements horaires ainsi que la mise en ligne de cours. Toutefois, l'arrêt du plan réussite en licence a marqué un net recul aux dires du porteur de projet.

Le taux relativement faible de réussite (estimé à un tiers), de poursuite d'études (estimé à un cinquième) et d'insertion professionnelle (impossible à estimer) s'explique par un certain nombre de difficultés énoncées par les documents fournis. Les orientations se font surtout en interne à l'UFR et à l'Université, même s'il apparaît que quelques « mauvaises orientations » aboutissent à des abandons. Le rapprochement avec les sciences de l'information et de la communication montre que le public captif de ces licences éprouve des difficultés à s'adapter au niveau des enseignements. La principale nouveauté a été l'introduction d'un stage obligatoire. Par ailleurs, c'est le choix d'enseignements optionnels qui est censé favoriser le projet professionnel de l'étudiant qui n'est pas travaillé en tant

que tel. Toutefois, les trois items de la poursuite des études et réussite en deuxième cycle universitaire, de l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 et du devenir des sortants non diplômés, ne sont pas renseignés avec précision pour des raisons présentées comme extérieures à l'équipe de la mention. La mention gagnerait donc à se doter d'outils statistiques de suivi et d'information concernant le devenir de ses étudiants ou à les obtenir de l'observatoire (ORVE) bien que cela paraisse difficile. Même s'il ne faut pas confondre l'absence de données et l'absence d'insertion pour les diplômés et les non-diplômés, il est impossible de fournir une évaluation autre que minimale sur cet item.

L'équipe de pilotage est à l'image de la taille de l'Université, d'une taille trop réduite et d'une composition disciplinaire insuffisante en sciences de l'éducation ; de plus, elle a été renouvelée au cours du quadriennal précédent et le sera encore au cours de celui à venir. Toutefois, il est évident qu'elle fait preuve de réactivité et de sens de l'anticipation dans le rapprochement avec les *Sciences de l'information et de la communication* (SIC). La liste des intervenants professionnels est fournie avec un commentaire fondé sur l'insularité qui explique la difficulté à travailler avec des professionnels. Le département renvoie à l'UFR et à la présidence de l'Université la responsabilité de l'absence de données quantitatives actualisées, ce qui avait déjà été précisé dans la réponse à l'AERES et souligne l'impossibilité de pratiquer un pilotage autre qu'à l'estime. La volonté d'autoévaluation se heurte à l'absence d'un certain nombre de chiffres-clés. Elle paraît donc plus tournée vers le qualitatif, la politique et l'anticipation par rapprochement avec les *SIC*. Des changements majeurs sont en voie d'apparition, notamment le rapprochement avec les *SIC* qui va sans doute permettre d'éviter de trop lier la licence *SED* aux seuls débouchés sur l'enseignement, ce qui est déjà largement acquis. Des efforts classiques sont consentis sur l'information des lycéens, même si l'existence unique en troisième année n'aide pas à clarifier les parcours des personnes se destinant aux métiers de l'éducation, de la formation et du social. En conclusion sur cet item, il y a bien un pilotage et un changement de cap qui s'explique par l'analyse des difficultés rencontrées et la volonté de partager avec les *SIC* un accueil d'un public qu'il faut accompagner dans le choc de la rencontre avec des exigences pluridisciplinaires en *SHS*.

En résumé, malgré les difficultés liées au contexte, cette licence réussit à proposer des parcours de réussite diversifiée aux étudiants. Elle accueille un public relativement nombreux en formation continue et réunit une équipe trop souvent renouvelée dont la spécialisation en sciences de l'éducation est en régression (de 3 en 2009-2013 à 1 ou 2 -noté ? - en 2014-2018), mais capable d'analyser lucidement les choix faits et d'en imaginer de nouveaux, plus en lien avec les contraintes qui lui sont imposées. Le pilotage est rendu difficile par l'absence d'information sur le devenir des étudiants qui ont validé la licence ou non. La disparition envisagée sous forme d'une fusion avec les *SIC* paraît une solution aux problèmes envisagés à condition que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets sur un ensemble à peine plus important.

- Points forts :

- Parcours en termes de connaissances et de compétences dans les secteurs de l'enseignement, de la formation, de la recherche et du social.
- Volonté d'adapter les moyens et contextes d'enseignement à la nature des publics recrutés et concernés (qui se traduit par un nouveau projet de licence *SHS* ou bi-disciplinaire susceptible d'apporter un bon nombre de solutions aux incohérences et difficultés actuelles de cette licence « suspendue »).
- Cohérence et articulation des contenus pédagogiques au niveau de la L3 pensée en termes de professionnalisation.

- Points faibles :

- Manque de lisibilité, de cohérence et de progressivité des enseignements par niveau menant à l'entrée en L3 *SED* et absence d'enseignement préparant aux *SED* (psychologie, sociologie, philosophie ou méthodologie) avant la L3. Des enseignements transversaux qui visent seulement l'initiation et ne sont pas forcément choisis par les étudiants. Un programme de L3 particulièrement dense au regard des savoirs et compétences que les étudiants ont réellement les capacités et le temps d'assimiler, d'acquérir et d'approfondir.
- Evaluation par les étudiants encore très embryonnaire.
- Affaiblissement de l'accompagnement en termes d'aide à la réussite et à l'orientation lié à la fin du plan réussite en licence.
- Stage trop court pour une authentique insertion professionnelle.
- Difficulté à harmoniser le pilotage avec celui de l'UFR.
- Méconnaissance du devenir des étudiants sortants diplômés ou non.

- Recommandations pour l'établissement :

De nombreuses mutations en cours tant au plan national (les ESPE) qu'au niveau de l'Université avec l'accession de la Guyane au statut d'université de plein exercice rendent hasardeuses les recommandations. Toutefois

les métiers de l'éducation, de la formation et du social auront besoin de professionnels et le fait de rapprocher deux licences (*Sciences de l'éducation* et *Sciences de l'information et de la communication*) peut être intéressant à condition de développer le dialogue et de répondre aux demandes faites par les porteurs du projet sur la faisabilité de leurs projets ainsi que sur les outils de pilotage. Il s'agit de favoriser une progression raisonnée des étudiants vers l'une ou l'autre de ces spécialisations, dans une licence complète, plutôt bi-disciplinaire que « SHS » et qui ne devrait plus être « suspendue ». Les nouvelles passerelles évoquées (L2/L3) constituent également une piste intéressante. Il serait enfin souhaitable d'entreprendre la mise en place d'un stage long (de plusieurs mois) avec soutenance d'un rapport pour aller vers l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études selon un projet professionnel réellement travaillé pour lui-même. Ce stage devrait être précédé, au moins au semestre 5, d'enseignements préparatoires.



Observations de l'établissement

Présidence

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroi@univ-ag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 8 septembre 2014

Nos réf. :

UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1318

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de la **licence de Sciences de l'éducation / LI - S3LI150009135**.

Aucune erreur factuelle n'a été repérée sur le document initial. Par ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations formulées par messieurs Michel Tondellier (responsable actuel du diplôme) et Peddy Caliarì (responsable futur du diplôme).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes salutations distinguées et les meilleures.



Corinne MENCE-CASTIER

Pièce jointe : observations du responsable de diplôme.



Licence de Sciences de l'éducation Dossier : LI – S3LI150009135

Observations sur le rapport d'évaluation de l'AERES

Les deux responsables du diplôme – celui dont le mandat touche à sa fin, M. Tondellier (2008-2014), celui à venir P. Caliarì (2014-...) – accusent bonne réception de l'évaluation de la licence SHS mention Sciences de l'éducation par l'AERES et remercient les évaluateurs pour leur analyse, leurs commentaires et des propositions qui confortent l'évolution que l'équipe pédagogique souhaite donner à ce diplôme.

L'équipe de Sciences de l'éducation n'a pas d'objection majeure à formuler vis-à-vis de ce rapport tant ses conclusions sont globalement très convergentes avec les forces et faiblesses signalées lors de l'exercice d'auto-évaluation du diplôme auquel s'était livré l'équipe.

Nous proposons donc dans ce qui suit d'apporter des éclairages et des propositions d'amélioration aux « points faibles » soulignés par le rapport.

- « Manque de lisibilité, de cohérence et de progressivité des enseignements par niveau menant à l'entrée en L3 SED et absence d'enseignement préparant aux SED (psychologie, sociologie, philosophie ou méthodologie) avant la L3. Des enseignements transversaux qui visent seulement l'initiation et ne sont pas forcément choisis par les étudiants. Un programme de L3 particulièrement dense au regard des savoirs et compétences que les étudiants ont réellement les capacités et le temps d'assimiler, d'acquérir et d'approfondir. »

Le **projet de création d'une licence complète** soit SHS ouvrant à deux parcours – « Sciences de l'éducation » et « Sciences de l'information et de la communication » – soit bi-licence, propose une réponse très concrète à ces problèmes de lisibilité, de cohérence et de progressivité des parcours d'apprentissages des étudiants.

- « Evaluation par les étudiants encore très embryonnaire. »

Conscients de cette lacune et forts des initiatives déjà existantes, les responsables du diplôme vont travailler avec l'équipe à l'élaboration d'une **grille d'évaluation des enseignements** par les étudiants en proposant une mise en œuvre à titre expérimentale dès l'année à venir (2014-2015) puis systématique pour le prochain plan quinquennal. Par ailleurs, l'équipe proposera la tenue en fin de chaque semestre, d'une **commission pédagogique paritaire** invitant étudiants et enseignants à échanger sur le déroulement du semestre.

Ces éléments alimenteront les travaux du **conseil d'amélioration du diplôme** qui se réunira selon une fréquence, *a minima*, de deux réunions par année universitaire indépendamment des réunions de département. Ce conseil sera placé sous la responsabilité du responsable de diplôme, et seront membres de ce conseil l'ensemble des intervenants dans le diplôme, le responsable du département, le responsable du domaine SHS, le responsable de l'UFR.

Le responsable du département veille à la convocation bi-annuelle du conseil d'amélioration du diplôme.

- « Affaiblissement de l'accompagnement en termes d'aide à la réussite et à l'orientation lié à la fin du plan réussite en licence. »

Le plan d'aide à la réussite n'a pas, comme dans beaucoup d'autres universités, tenu toutes ses promesses à l'UAG et au sein de l'UFR. Les travaux entamés au sein de l'UFR à l'occasion du nouveau contrat quinquennal sont l'occasion de relancer une réflexion sur le sujet et de proposer de nouvelles modalités d'action.

L'équipe de la filière de Sciences de l'éducation, confortée dans son projet d'ouverture d'une L1 et L2, ne manquera pas de s'investir sur ce dossier notamment pour favoriser l'intégration et la réussite universitaire des étudiants salariés et/ou en reprise d'études.

- « Stage trop court pour une authentique insertion professionnelle. »

L'appréciation n'est pas contestée mais appelle à être nuancée. L'introduction d'un stage en L3 SED n'a été effective que depuis le début du contrat en cours d'achèvement, elle s'est faite en réponse aux préconisations du Ministère. Si un stage de deux semaines nous paraît effectivement insuffisant pour assurer une authentique insertion professionnelle, il a paru à l'époque plus prudent au responsable de diplôme d'avancer de façon pragmatique en limitant la durée du stage à deux semaines.

Plusieurs arguments ont joué et jouent toujours en faveur d'une approche pragmatique :

- **l'étroitesse du réseau institutionnel et professionnel local.** Les caractéristiques du bassin de l'emploi et le caractère insulaire du territoire **limitent le nombre d'organismes d'accueil** pour les stagiaires. L'insularité pose par ailleurs les problèmes récurrents de continuité territoriale ;
- **l'évolution de la formation des maîtres et des enseignants** a fait peser une demande accrue de stage sur les institutions scolaires locales au **risque de saturer les institutions d'accueil**. Il faut veiller à ne pas mettre en difficulté les étudiants si les places de stage – notamment de longue durée – sont rares ;
- le nombre **d'étudiants en régime spécial d'études (salariés)** – un tiers à la moitié des inscrits – pose le problème de l'intégration d'une période de stage long dans l'emploi du temps d'étudiants qui conjuguent déjà parfois difficilement les contraintes d'un agenda professionnel et celle d'une formation universitaire ;
- un **suivi de stage satisfaisant appelle des ressources dont ne dispose pas l'équipe de sciences de l'éducation**. Si le référentiel national des tâches des enseignants-chercheurs prévoit bien une reconnaissance de l'activité de suivi de stage, les collègues titulaires sont davantage en sur-service pour assurer les enseignements prévus par les maquettes qu'en déficit d'enseignement. Or cette fonction n'est reconnue que pour les personnels titulaires. Pour le suivi d'un stage de longue durée, l'organisation de deux visites sur lieu de stage, au regard de la dispersion géographique des lieux de stage et des temps de transport pose très concrètement la question de la compatibilité d'une telle fonction avec l'emploi du temps d'un enseignant-chercheur...

Il est à noter, qu'à l'heure actuelle, **la L3 SED est la seule formation de licence de l'UFR de Lettres et Sciences Humaines à compter dans sa maquette un stage obligatoire.**

D'autres formations proposent des stages dans le cadre d'options ou des stages facultatifs. En ce sens, **le diplôme a été précurseur sur ce point et a du composer avec une culture du stage inexistante à ce niveau de la formation et, dans un premier temps, des ressources administratives peu développées.**

L'UFR s'est doté durant le contrat en voie d'achèvement d'un service proposant la gestion administrative des stages. Ce service est monté en puissance et efficacité depuis sa création, nous permettant d'envisager plus sereinement un accroissement du volume des stages dans notre formation.

Concrètement, dans le cadre de l'évolution de la maquette vers une licence complète (L1-L2-L3), il est peut être proposé de déplacer le stage obligatoire d'observation et de problématisation de deux semaines en licence 2 et de proposer un stage obligatoire de plus longue durée – **stage obligatoire de professionnalisation** – en licence 3 (trois semaines à un mois). Sur ce point une mise en cohérence avec les masters de la filière est à travailler : après le stage de professionnalisation de L3, un stage long de recherche ou en responsabilité pourrait être mis en place en M1 et, *a fortiori*, en M2. Les étudiants pouvant dès lors capitaliser leurs expériences de stages et les modules d'initiation et de formation au stage qui débuteraient dès le premier semestre de la licence 2.

- « Difficulté à harmoniser le pilotage avec celui de l'UFR. »

Sur ce point **l'important renouvellement que connaît l'équipe depuis plusieurs années n'est pas un facteur d'efficacité.** L'accès même à l'information pouvant être difficile en début de contrat. Pour autant, les choses devraient s'améliorer du fait de l'intégration progressive des nouveaux collègues et l'accession à des fonctions de responsabilité d'autres collègues de l'équipe, notamment à la direction du département SED-SIC. Du fait de cette intégration progressive, l'articulation entre le pilotage de la filière SED et celui de l'UFR s'est objectivement renforcée les années passées.

- « Méconnaissance du devenir des étudiants sortants diplômés ou non. »

Ce constat est partagé, très amèrement regretté depuis la préparation du précédent quadriennal et régulièrement rappelé depuis au niveau de l'UFR depuis. L'exercice d'auto-évaluation a néanmoins sensibilisé la gouvernance de l'établissement à cette question et des propositions de solutions sont à l'étude en termes de suivi de carrière des étudiants et donc de possibilité de pilotage des formations. Concernant plus spécifiquement le devenir des étudiants et l'absence d'enquête rigoureuse menée par l'ORVE : l'évolution institutionnelle de l'établissement (transformation de l'UAG en Université des Antilles, accession du pôle Guyane au statut d'université de plein exercice) a été l'occasion d'un débat sur le fonctionnement des services communs – dont l'Observatoire régional de la vie étudiante –, fonctionnement parfois éloigné de l'un ou l'autre pôle. L'autonomie polaire telle que définie et ratifiée dans l'ordonnance du 17 juillet 2014 devrait être de nature à pouvoir impulser une initiative à ce niveau. Là encore, l'équipe de Sciences de l'éducation ne manquera pas de s'impliquer dans sur ce dossier.

Sur ce point, deux propositions peuvent être faites :

- d'une part, **reformuler la demande** au sein de l'UFR **de création ou du renforcement d'une antenne de l'ORVE sur le pôle Martinique.** Veiller à ce que cette demande soit relayée au niveau du pôle et plus largement de l'université ;

- d'autre part, dans l'attente de la mise en place effective de service, élaborer un dispositif d'enquête propre à la filière ou au département proposant 1. une **sensibilisation des étudiants à l'importance pour l'établissement de connaître leur devenir** (le problème rencontré par ce type d'enquête étant la mise à jour des bases de données, ici les réseaux sociaux pourraient être mis à contribution, ainsi que la création d'un annuaire des anciens), 2. de tenir à jour un **fichier des anciens étudiants** qui seraient contactés **tous les semestres** pendant trois ans – bref questionnaire en ligne ou téléphonique – pour suivre leurs carrières étudiantes voire leur insertion professionnelle, 3. **proposer dans trois ans une enquête s'inspirant des travaux des OVE**. Ce dispositif permettrait de répondre à la question du devenir des étudiants, resterait dans le domaine de la faisabilité au regard des effectifs concernés et permettrait d'accompagner l'établissement ou le pôle dans la systématisation de ce type d'enquête.

Au regard de l'importance de cette problématique, les responsables de diplôme s'engagent à mettre en œuvre ces propositions, tout en tenant à rappeler qu'il n'appartient pas aux enseignants-chercheurs de se substituer pour la réalisation de tâches normalement dévolues aux services communs.

Schoelcher, le 24 juillet 2014

Michel Tondellier, MCF
michel.tondellier@martinique.univ-ag.fr

Peddy Caliari, MCF
peddy.caliari@martinique.univ-ag.fr